



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 12 mars 2024

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Charles Morard déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 30 janvier 2024, intitulée « de l'utilité de pouvoir prendre un ticket et connaître les horaires avant de prendre le train »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 30 janvier 2024, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité l'interpellation de M. Charles Morard intitulée « de l'utilité de pouvoir prendre un ticket et connaître les horaires avant de prendre le train ».

L'interpellateur relève deux problèmes principaux :

- L'absence de possibilité de paiement des prestations de transport en espèces, qui est particulièrement préjudiciable pour les jeunes élèves qui voyagent seuls et qui n'ont pas la possibilité d'utiliser une carte de crédit ou un smartphone.
- L'affichage des horaires qui, depuis plusieurs mois, fait défaut dans les gares et haltes de la ligne.

Notre autorité, soucieuse de la péjoration de la situation du service à la clientèle sur la ligne Vevey – Les Pléiades exploitée par la compagnie Montreux-Vevey-Riviera SA (MVR) et les autres lignes du réseau MVR-MOB, s'est immédiatement adressée au Conseil d'administration de cette entité, qui a traité l'interpellation lors de sa réunion du 4 mars.

Nous transcrivons ci-dessous la réponse que le Conseil d'administration a adressée à la Municipalité en date du 7 mars 2024.

« ...S'agissant de la problématique du paiement en espèces, MVR est consciente des enjeux liés à la digitalisation rapide de la distribution des titres de transport, à l'exemple de la mise en place de la carte journalière dégriffée des Communes via un portail en ligne par les CFF. Soucieuse d'accompagner ses clients dans cette évolution, MVR a présenté à des collaborateurs de la Commune les cartes à prépaiement anonyme « MOB-Pay », qui constituent une solution alternative. Des discussions sont en cours en ce qui concerne les modalités.

Par ailleurs, nous relevons que, pour les écoles, des procédures ont été mises en place afin que les élèves disposent de leur abonnement via notre Rail Center à Montreux. Ce système semble fonctionner à la satisfaction générale. Il convient aussi de mentionner la présence d'un guichet et de distributeurs automatiques à la gare CFF de Vevey.

M. le Conseiller communal Morard soulève également des problèmes liés à l'information aux voyageurs. Nous regrettons ces désagréments et visons à leur suppression dans les prochaines semaines. En effet, notre fournisseur s'est engagé à lever les défauts techniques d'ici à mi-mars sur le réseau du MOB. Les corrections nécessaires bénéficieront également au réseau MVR... »

Notre commune a effectivement pris les devants afin de proposer, aux guichets de l'Office de la population, la vente de la MOB-Pay ainsi que son rechargement. Sachant bien que ce système à prépaiement ne remplace pas totalement le paiement en espèces, il pourra être transmissible, comme l'étaient les Taxcard pour les cabines téléphoniques de l'époque.

La mise en œuvre de cette prestation intervient dès le 12 mars 2024.

Notre commune ne désirant toutefois pas être l'unique point de vente de cette prestation, outre la gare MOB de Montreux, la Municipalité a insisté auprès de la compagnie de transport pour que son réseau de distribution soit développé, notamment avec l'octroi d'un commissionnement de vente et d'une information proactive auprès des autres communes de la Riviera ou d'établissements privés tels que les kiosques, dont les horaires d'ouverture sont plus étendus que ceux des administrations communales.

En ce qui concerne la suggestion de M. Morard de mettre en place une ligne de bus alternative au train, il convient de préciser qu'actuellement la législation fédérale et la législation cantonale ne permettent en principe pas la mise en place de lignes de dessertes en parallèle. Toutefois, la compagnie VMCV et les communes de la Riviera étudient actuellement, et pour l'horizon 2026, une refonte du réseau de transports publics afin de l'améliorer et de l'optimiser.

Par la présente réponse, la Municipalité admet avoir répondu à l'interpellation de M. Morard.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Délégation municipale : M. Alain Bovay, syndic